

## PROCES-VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUILLET 2016

Convocation annexée au présent compte rendu

Date de convocation : 19 juillet 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juillet à treize heures, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique SANGAY, Maire.

Présents : Dominique SANGAY, Jean-Christophe RIVIERE, Sandrine BARRERE, Jean-Louis IMBERT, Muriel CHEVALIER, Francis DESPLAS, Cristina MAGNE, Josiane ROUMAGNAC, Laurent SABATER, Béatrice NOUVEL, Christelle PERTUZE, Georges KARSENTI

Procurations : Thomas DUBUISSON a donné procuration à Jean-Christophe RIVIERE  
Olivier DE FILLIPIS a donné procuration à Francis DESPLAS  
Xavier ISNARD a donné procuration à Sandrine BARRERE  
Pascal PIECOUP a donné procuration à Muriel CHEVALIER  
Haleh CHARABIANI a donné procuration à Dominique SANGAY  
Blandine MARIE a donné procuration à Jean-Louis IMBERT  
Myriam BONNET a donné procuration à Georges KARSENTI

Secrétaire de séance : Sandrine BARRERE

Assistait à la séance : Maryse OLLIER

---

Madame le Maire ouvre la séance à 13 heures

Madame Dominique SANGAY donne lecture du message électronique de Madame Myriam BONNET demandant d'apporter des modifications au PV de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016.

Elle propose donc à l'assemblée les rectificatifs aux points suivants :

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération/Transfert de compétences :  
« compétences en matière de funéraire au titre de l'article L2223-40 du CGCT »

**Madame Myriam BONNET : « puisque le projet de l'ecoquartier ne se fait pas, on a le terrain ».**

**Monsieur Jean-Louis IMBERT : « nous aurons les locaux du SIVURS pour le crématorium puisque ceux-ci ne seront plus utilisés ».**

Formation des élus

Madame Myriam BONNET atteste « **la Présidente de l'association a certifié par mail qu'au 6 juin elle avait fait partir un courrier à la mairie pour informer de notre départ en formation** ».

Suite à ces modifications, le compte rendu du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

---

Marché de services récréatifs, éducatifs et culturels : ALAE/TAP – Choix du prestataire

Madame le Maire expose à l'assemblée que le marché de services récréatifs, éducatifs et culturels de l'ALAE et des TAP arrive à son terme le 31 août 2016. Il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour 2016-2017, marché renouvelable deux fois.

Une consultation a été lancée concernant le marché de service de l'Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole et du Temps d'Activités Périscolaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 en date du 6 juin 2016 auprès de cinq prestataires :

Association Parenthèse, Garonne Animation, Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud, la Ligue de l'Enseignement, les Francas de la Haute-Garonne.

Un avis d'appel à concurrence est également paru dans la presse en date du 9 juin 2016.

La date de réception des offres a été fixée au 29 juin 2016 à 17 heures.

Un seul pli a été réceptionné, celui du candidat Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud. Le courrier adressé à Garonne Animation est retourné à la mairie avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse ».

La commission d'appel d'offres réunie le mercredi 6 juillet 2016 a procédé à l'ouverture du pli ainsi qu'à l'analyse de l'offre. Les pièces constitutives du marché étant complètes, le candidat a été déclaré admissible. La seconde enveloppe contenant les offres a été étudiée par les membres de la commission.

Madame le Maire précise que le cahier des charges sollicitait les candidats pour une variante optionnelle : gestion et animation des mercredis de 11 heures à 12 heures 30.

Après étude de l'offre de base et de la variante optionnelle demandée dans le cahier des charges, il ressort que le prestataire Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud répond aux critères définis par le jugement des offres (expérience du candidat dans la gestion de structures similaires, qualité du projet pédagogique, adaptation aux besoins de la communes et coût de la prestation).

Le montant du marché de base pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 129 688.28 €.

Le candidat a présenté deux variantes pour le mercredi de 11 heures à 12 heures 30 :

- Option avec mise à disposition de personnel communal : 128 461.43 €
- Option sans mise à disposition de personnel communal : 130 924.31 €

Madame Dominique SANGAY donne quelques explications sur les options proposées :

- Le coût du marché avec la variante (avec mise à disposition de personnel communal) est inférieur au marché de base en raison d'une charge de personnel stable et d'une augmentation de produits (CAF, familles).
- Le coût du marché avec la variante (sans mise à disposition de personnel communal) est supérieur au marché de base en raison de l'augmentation des charges de personnel (animateurs supplémentaires).

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres concluent d'un commun accord que la variante optionnelle sans mise à disposition de personnel communal pour le mercredi de 11 heures à 12 heures 30 est très intéressante. Pour un coût supplémentaire de 1236.03 €, cette option permettrait à la commune de distribuer 270 heures aux agents communaux sur d'autres postes de travail.

Cette option pourrait être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur Jean-Louis IMBERT demande pour quelle raison cette solution ne peut pas être effective à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur Laurent SABATER répond qu'il est nécessaire d'informer préalablement les familles sur le changement de fonctionnement des mercredis de 11 heures à 12 heures 30.

Madame Muriel CHEVALIER précise que la mise en place des nouveaux emplois du temps du personnel communal est un travail important qui ne peut être fait dans la précipitation.

Madame le Maire propose de retenir le montant du marché de base pour la prestation de Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud, domicilié :

7, rue Paul Mespilé – 31100 Toulouse

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du marché de base de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud ;
- Autorise Madame le Maire à signer le marché concernant l'Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole et le Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017 pour un montant de 129 688.28 €. ;
- Précise que les dépenses afférentes à ce service ont été prévues au Budget Primitif à l'article 6218 ;
- Mandate Madame le Maire pour mener à bien l'ensemble de ces dispositions.

#### Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13 h 20.

Le Maire  
Dominique SANGAY

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

01-09-2016 : *Marché de services récréatifs, éducatifs et culturels : ALAE/TAP – Choix du prestataire*